

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
D'AIRE-LA-VILLE DU MERCREDI 10 MAI 2023

SÉANCE OUVERTE A 20 H 00

Présent-e-s :

M. Ludovic ZBINDEN, Président

Conseillères municipales :

Mmes Nathalie HENRIOD, Véronique MOULLET-BOUCHARDY

Conseillers municipaux :

MM. Jonathan CHRISTIN, Bertrand FUMEAUX, Stéphane JOYE, José NODA GONZALEZ, Livio LANZA, André PHILIPP, Pascal RAEMY, Denis van LEEMPUT

Exécutif :

M. Dominique NOVELLE, Maire
Mme Christine RAMBACH, adjointe
M. Michel APOTHELOZ, adjoint

Excusé.e.s :

Mme Nassima LAGROUNI, Conseillère municipale
Mme Irène MAIO, Conseillère municipale

Invité :

M. Barthélémy ROCH, F.I. Fides Immo Sàrl

Procès-verbal :

Mme Claire SNEIDERS, secrétaire générale

ORDRE DU JOUR

- I. PRESTATION DE SERMENT DU NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL MONSIEUR DENIS VAN LEEMPUT EN COURS DE LÉGISLATURE
- II. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 27 MARS 2023
- III. RAPPORTS DE COMMISSIONS
- IV. COMMUNICATIONS ET PROPOSITIONS DU PRÉSIDENT DU CONSEIL MUNICIPAL, DU MAIRE ET DES ADJOINT-E-S
- V. COMPTES 2022 – PRÉSENTATION RAPPORT DE VÉRIFICATION DES COMPTES

VI. DÉLIBÉRATION RELATIVE À LA DÉSIGNATION DE MONSIEUR DENIS VAN LEEMPUT AU SEIN DES COMMISSIONS

VII. MOTIONS

VIII. QUESTIONS ET DIVERS

Le Président souhaite la bienvenue aux membres du Conseil municipal, excuse Mesdames LAGROUNI et MAIO, membres du Conseil municipal, et salue la présence, dans le public, de Madame Van LEEMPUT.

I. PRESTATION DE SERMENT DU NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL MONSIEUR DENIS VAN LEEMPUT EN COURS DE LÉGISLATURE

vu la démission de Madame Delfina GUARDIOLA,

vu l'acceptation du mandat de Conseiller municipal par Monsieur Denis van LEEMPUT,

vu la lettre de la Chancellerie d'État, service des votations et élections, du 3 avril 2023,

conformément à l'art. 8, de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

Le Président demande à l'assemblée de se lever. Il s'adresse à Monsieur Denis van LEEMPUT et donne lecture du serment :

« Je jure ou je promets solennellement d'être fidèle à la République et Canton de Genève ;

d'obéir à la Constitution et aux lois, et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge ;

de garder le secret de fonction sur toutes les informations que la loi ne me permet pas de divulguer. »

Monsieur van LEEMPUT lève la main droite et répond *je le promets*.

Applaudissements de l'assemblée.

Il a été procédé par Monsieur Ludovic ZBINDEN, Président, en présence du Conseil municipal réuni en séance du 10 mai 2023, à l'assermentation de Monsieur Denis van LEEMPUT, nouveau Conseiller municipal remplaçant Madame Delfina GUARDIOLA.

II. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 27 MARS 2023

Le Président demande si tout le monde a bien reçu et lu ce document, et si celui-ci amène des commentaires, modifications ou remarques. Aucune remarque ni question n'étant formulée, le Président demande aux membres du Conseil municipal d'approuver le procès-verbal de la séance du 27 mars 2023.

8 voix pour, 0 contre, 2 abstentions (Messieurs LANZA et van LEEMPUT absents lors de la séance du 27 mars 2023)

III. RAPPORTS DE COMMISSIONS

Le Président passe la parole aux Président-e-s de commissions.

Commission des aîné.e.s : sorties, animations

Madame MOULLET-BOUCHARDY informe que la commission aîné-e-s : animations et sorties s'est réunie le mardi 28 mars 2023 à 19h30 et les points suivants ont notamment été traités :

- **Loto des aînés**
Finalisation de l'organisation de la manifestation, qui a eu lieu le 26 avril 2023.
- **Divers :**
 - La livraison des roses du CICR pourrait être avancée de 1 jour ou 2, le 3 mai 2023. Depuis la séance de la commission, la livraison a eu lieu, 150 rosiers ont été livrés au aîné.e.s de la Commune et les retours sont très positifs.
 - L'excursion annuelle des Aînés aura lieu le jeudi 24 août 2023.

Commission finances

Monsieur NODA GONZALEZ informe que la commission finances s'est réunie le 24 avril 2023 à 20h00 et les points suivants ont notamment été traités.

- **Comptes 2022**
Les membres de la commission ont pris connaissance des comptes et annexes 2022 et ont pu poser des questions à l'Exécutif et à la fiduciaire Fides Immo Sàrl.

Ils ont pu constater que les rentrées fiscales sont stables, voire à la baisse en ce qui concerne les personnes morales et l'impôt à la source.

Toutefois, les comptes 2022 sont clôturés avec un excédent de résultat de CHF 171'275.51. Il faut soulever que cet excédent est dû en grande partie à l'intégration dans les comptes de deux revenus non monétaires, à savoir, une réévaluation des biens immobiliers du patrimoine financier ainsi qu'une hausse de la valeur des actions de la Banque cantonale de Genève.

D'autre part, les dépenses ont été très bien maîtrisées.

Les membres de la commission ont accepté les comptes 2022 à l'unanimité et invitent les membres du Conseil municipal à accepter la délibération qui leur sera soumise le 25 mai 2023.

- Ressources humaines :
 - Secrétaire-comptable : Mme Isabelle BOSCARDIN a été engagée à ce poste, à 40%, dès le 1^{er} avril 2023.
 - Responsable des espaces extérieurs : les membres de la commission sont très satisfaits du travail effectué et des résultats. Ils n'ont aucun doute, suite à la proposition de M. NOVELLE, de la nécessité d'augmenter le taux d'activité de ce poste, de 80 à 100%, en 2024.

Commission sécurité : feu, police, protection civile

Monsieur JOYE informe que la commission sécurité : feu, police, protection civile s'est réunie le 2 mai 2023 à 20h00. Les points suivants ont notamment été traités :

- **Sapeurs-pompiers volontaires / fusion des compagnies d'Aire-la-Ville et Cartigny**
 - Groupement intercommunal sapeurs-pompiers d'Aire-la-Ville et Cartigny : les membres de la commission ont pris connaissance des statuts.

Les membres de la commission ont accepté le projet des statuts à l'unanimité et invitent les membres du Conseil municipal à accepter la délibération qui leur sera soumise.

- Désignation de deux membres, issus du Conseil municipal d'Aire-la-Ville : les membres de la commission désignent Madame Nathalie HENRIOD et Monsieur Pascal RAEMY pour représenter la Commune d'Aire-la-Ville au sein du groupement. Leur candidature sera proposée au Conseil municipal.

Le Président remercie pour les rapports.

IV. COMMUNICATIONS ET PROPOSITIONS DU PRÉSIDENT DU CONSEIL MUNICIPAL, DU MAIRE ET DES ADJOINT-E-S

Le Président prend la parole :

Association des communes genevoises (ACG)

Les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du procès-verbal d'entrée en force de la décision prise lors de l'Assemblée générale du 15 février 2023.

Le Président passe la parole à **Monsieur NOVELLE**.

Plan directeur forestier

La révision du plan directeur forestier genevois est en consultation publique du 25 avril au 23 juin 2023. Toutes les informations sont disponibles sur le site internet communal.

Le Conseil municipal se prononcera, par résolution, lors de la séance du 25 mai 2023. Toute observation d'un membre du Conseil municipal devra parvenir au secrétariat général au plus tard le 22 mai 2023.

Bureau du Conseil municipal

Le Conseil municipal désignera, le 25 mai prochain, les membres du Bureau pour la période du 1^{er} juin 2023 au 31 mai 2024. Les personnes intéressées, au sein de l'Entente, devront se présenter pour le poste de secrétaire. En effet, Madame MOULLET-BOUCHARDY se verra confier la fonction de Présidente et Madame HENRIOD de Vice-Présidente.

Chemins de Treulaz et de la Dronde

Les SIG vont entreprendre des travaux de renouvellement de la conduite d'eau, entre septembre et décembre 2023. Les riverains recevront un courrier explicatif.

Crèche

Comme déjà annoncé il y a deux ans, il faudra tenir compte d'un dépassement du crédit de construction. Le coût final des travaux accuse un dépassement d'environ CHF 180'000.00. Le bouclage des comptes est en phase finale et le Conseil municipal sera amené à voter le dépassement de crédit cet automne. Sur cette somme, environ CHF 100'000.00 sont en lien avec des modifications de projet demandées par la Commune et la direction de la crèche.

Épicerie – Épi Centre

Le transfert de bail à loyer, entre Mesdames Dominique HOWALD et Marillia MONTEIRO, a eu lieu le 1^{er} avril 2023. Madame Marillia MONTEIRO a repris la gérance de l'épicerie.

Dénomination de chemins

Le Conseil municipal a validé, par résolution, en novembre 2022, la dénomination des chemins des Aspergettes et des Chevreuils.

La commission de nomenclature a pris note des propositions. Toutefois, il lui a semblé que la portion du chemin des Chevreuils est trop petite (pour rappel cette proposition émane des services du canton) et informe que le chemin des Chevreuils sera attribué au chemin forestier qui relie le chemin de Treulaz au chemin du Moulin-de-Vert.

Le Conseil d'État doit encore valider ces dénominations et ensuite des panneaux seront posés aux accès de ces chemins.

Commissions

Deux séances à ne pas oublier :

- Commission bâtiments commune, en première partie, avec la commission culture : 11 mai 2023
- Commission routes, déchets, espaces verts : 1^{er} juin 2023 exceptionnellement à 19h00, et à 20h00 les membres de la commission sports, loisirs, mobilité douce sont invités pour le point concernant l'électromobilité.

Législature 2020-2025

La date du voyage de fin de législature a été fixée et Monsieur NOVELLE invite les membres du Conseil municipal à réserver : les 29, 30,31 mai et 1^{er} juin 2025. D'autres informations suivront.

Pôle Bio

Pour rappel, le 23 mars 2022, le projet avait été présenté en séance plénière. Depuis, la procédure a été lancée au niveau des autorisations de construire. En janvier 2023, le canton a délivré l'autorisation. Des recours ont été lancés contre cette autorisation, notamment par la Commune de Satigny, qui avait préavisé favorablement la requête en autorisation de construire.

Fin mars, la direction Pôle Bio a sollicité une rencontre pour expliquer à Monsieur NOVELLE la situation. La Commune de Satigny, plus précisément deux membres du Conseil administratif, a estimé que le site choisi pour implanter Pôle Bio n'était pas le bon endroit et a proposé que ce site soit implanté sur la commune d'Aire-la-Ville, dans le secteur de l'usine des Cheneviers.

Monsieur NOVELLE n'a pas apprécié l'attitude des deux magistrats et a donc pris l'initiative d'écrire au Président du Conseil municipal de la Commune de Satigny. Monsieur NOVELLE lit le courrier et la réponse du Président du Conseil municipal de la Commune de Satigny.

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil municipal,

Lors d'une récente séance avec la direction de Pôle Bio, celle-ci m'informe que la Commune de Satigny a déposé un recours contre la requête en autorisation de construire N° DD 114 279.

Ce courrier n'est pas une prise de position quant à la décision communale de Satigny de faire recours contre ce projet, pour lequel elle avait préavisé favorablement !!!

Par contre, il a pour but de vous faire part de mon étonnement et ma contrariété quant à l'idée soutenue par votre Commune dans le cadre de ce recours.

En effet, j'ai donc appris que la Commune de Satigny, par les voix de Mme PENET, Maire, et M. CRETEGNY, Conseiller administratif, suggère que ce projet ne soit pas réalisé sur votre

Commune, mais sur le territoire de la Commune d'Aire-la-Ville, plus particulièrement dans le périmètre de l'usine des Cheneviers. J'interprète cette démarche comme suit : que la Commune de Satigny n'est pas opposée à ce projet, mais qu'il ne soit pas devant « sa porte », mais devant celle du voisin.

Il va sans dire que cette attitude est facile et quelque peu cavalière. Il m'aurait été agréable que les deux magistrats précités prennent langue avec moi. Par ailleurs, je me permets d'ajouter que la Commune d'Aire-la-Ville subit déjà un grand nombre de nuisances, avec l'implantation sur son territoire de l'usine des Cheneviers et le centre de logistique civile et militaire. De plus, notre Commune est également pénalisée par les nuisances sonores de l'aéroport (PSIA) qui empêchent, à l'avenir, la réalisation de toutes constructions de nouveaux logements.

D'autre part, il me semble important de souligner que la situation de la Commune de Satigny est nettement plus confortable en matière de recettes fiscales, entre autres avec les revenus générés par les entreprises situées dans les zones industrielles du Bois-de-Bay et de ZIMEYSAVER.

Je pense que votre Commune peut aussi accueillir, sur son territoire, une entreprise nécessaire à la bonne gestion des déchets au niveau cantonal et dont l'aspect environnemental ne vous aura pas échappé.

Je mets un point d'honneur à défendre les intérêts de ma Commune et j'ose espérer qu'à l'avenir les magistrats de votre Commune n'hésiteront pas à communiquer avec ceux d'Aire-la-Ville. Ceci permettra, j'en suis certain, d'éviter ce type de ressenti.

Dans cette attente, veuillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil municipal, mes cordiales salutations.

Signé Dominique NOVELLE, Maire

Le Président du Conseil municipal de la Commune de Satigny a répondu le 5 avril 2023 que le dossier sera traité en séance plénière, le 1^{er} mai 2023.

Pour Pôle Bio, il n'est pas possible de s'implanter dans le périmètre de l'usine des Cheneviers. Il faudrait entre autres aménager un port tant à la Jonction qu'au niveau des Cheneviers, pour décharger les déchets.

Il y a eu également deux articles dans la Tribune (3 et 10 mai 2023) de Monsieur CRETIGNY, Conseiller administratif et du directeur général de Pôle Bio.

Pour Monsieur NOVELLE, il était important de défendre les intérêts de la Commune.

Le Président passe la parole à **Madame RAMBACH**.

Événements

- Monsieur René DAVET : le spectacle de textes et chanson qui a eu lieu le 21 avril dernier à la salle Duvillard a rencontré un très grand succès.
- Rallye zéro déchet : une trentaine de participants ont pris part le 29 avril 2023 au rallye. Cet événement, très convivial, a été très apprécié par les personnes présentes.
- La Volière Magique : les 13-14 mai prochain à la salle polyvalente. Les membres du Conseil municipal et la population sont invités à prendre au spectacle. Des places, gratuites et à tarif préférentiel, sont disponibles auprès du secrétariat général.

Le Président passe la parole à **Monsieur APOTHELOZ**.

Compagnie des sapeurs-pompiers

- Le caporal Julien NICOD a réussi avec succès son diplôme de Chef d'intervention (CI).
- 3 sapeurs ont réussi leur formation de sous-officier et sont devenus caporal : Vincent DE RHAM, Alexis DAFFLON et Yoann GIACOMELLI.
- Une sapeuse-pomprière a rejoint la compagnie le 1^{er} mars dernier, la sapeuse Leticia DA COSTA RODRIGUEZ, qui vient de la Commune de MEYRIN.

V. COMPTES 2022 – PRÉSENTATION RAPPORT DE VÉRIFICATION DES COMPTES

Le Président passe la parole à Monsieur NODA GONZALEZ, Président de la commission finances, qui lit le rapport de la Fiduciaire Fidusafe SA.

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité d'organe de contrôle, nous avons effectué l'audit conformément au mandat qui nous a été confié des comptes annuels (bilan, comptes des résultats, compte des investissements, tableau de flux de trésorerie et annexes) de la Commune d'AIRE-LA-VILLE pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2022.

Responsabilité du Conseil administratif

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales cantonales et communales, incombe au Conseil administratif, composé du maire et de deux adjoints. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre le Conseil administratif est responsable de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de contrôle

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément aux prescriptions légales et à la recommandation d'audit suisse 60 Audit et rapport de l'auditeur de comptes communaux. Selon cette recommandation d'audit, nous devons respecter les règles d'éthique professionnelle ainsi que planifier et réaliser l'audit de façon à pouvoir constater avec une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2022 sont conformes aux prescriptions légales cantonales et communales.

Autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR), de connaissances techniques et d'indépendance conformément aux prescriptions légales en vigueur et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance. Conformément aux dispositions légales et à la norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels défini selon les prescriptions du Conseil administratif.

Recommandation

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Remarques :

Les comptes de la commune sont établis conformément au Manuel Comptable Harmonisé 2 (MCH2) depuis 2018. Deux amortissements complémentaires approuvés par le Conseil municipal le 5 décembre 2022, et qui ont fait l'objet d'une délibération, ont été comptabilisés. Il s'agit :

- d'un amortissement complémentaire de CHF 136'798.90 concernant la zone 20, chemins du Vieux-Bac/Pré-Guillot*
- d'un amortissement complémentaire de CHF 135'626.50 concernant le collecteur de la Dronde (un amortissement complémentaire concernant ce même investissement avait été prévu l'exercice précédent, mais n'avait pas été comptabilisé).*

Ces deux opérations ont permis un amortissement complet des deux postes du patrimoine administratif.

Le Président ouvre la discussion et demande si les membres du Conseil municipal ont des questions ou remarques sur les comptes.

Sans commentaire des membres du Conseil municipal, le Président rappelle que le Conseil municipal se prononcera sur la délibération lors de la séance plénière du 25 mai 2023.

VI. DÉLIBÉRATION RELATIVE À LA DÉSIGNATION DE MONSIEUR DENIS VAN LEEMPUT AU SEIN DES COMMISSIONS

Le Président demande si le document a été lu et amène des questions. Sans remarque, le Président soumet la délibération au vote :

conformément à l'art. 10, de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

sur proposition du Maire,

le Conseil municipal

D É C I D E

1. De désigner Monsieur Denis van LEEMPUT, Conseiller municipal, dans les commissions suivantes, en remplacement de Madame Delfina GUARDIOLA, démissionnaire :

- Aîné.e.s : animations, sorties membre
- Bâtiments membre
- Naturalisation membre
- Sociale membre

Sans remarque le Président met la délibération au vote.

La délibération est acceptée par 10 oui, 0 non et 0 abstention

VI. MOTIONS

Le Président demande si quelqu'un propose une motion. Aucune motion n'est proposée.

VII. QUESTIONS ET DIVERS

Monsieur JOYE

- Crèche : demande si le dépassement du crédit de construction de la crèche sera présenté en commission finances. Monsieur NOVELLE confirme que cela est prévu.
- Fondation d'intérêt public communal pour les structures d'accueil préscolaire à Confignon et Aire-la-Ville : Madame RAMBACH informe que les comptes de fonctionnement de la fondation, dont la première année d'exploitation de la crèche d'Aire-la-Ville est très positive, seront présentés aux membres du Conseil municipal en juin prochain.

Monsieur RAEMY

- Responsable des espaces extérieur : souhaite revenir sur les critiques qu'il avait émises sur la qualité du travail du précédent employé. Il rejoint l'avis des membres de la commission finances et félicite pour la qualité du travail ainsi que pour ce nouvel engagement. Il est tout à fait d'accord d'augmenter le taux d'activité de 80 à 100%.

Madame MOULLET-BOUCHARDY

- Loto des aînés : a eu lieu le 26 avril 2023, la journée a été très réussie grâce à l'implication de chacun. Nous avons formé une belle équipe soudée dans le travail et les réjouissances. La Commune a reçu de nombreux messages de remerciements des aîné.e.s qui nous ont touchés.
- Nouvelles constructions au chemin des Ecrevisses (12 A à F) : souligne que l'adresse de ces nouvelles habitations est située sur le chemin des Ecrevisses alors que l'accès voiture s'effectue depuis le chemin Pré-Gabet. Demande de poser des panneaux à l'entrée du chemin des Ecrevisses pour informer les visiteurs. Monsieur NOVELLE prend note et confirme qu'effectivement, déjà pendant le chantier, il y a eu souvent des problèmes d'acheminement. L'adressage est du ressort du canton qui reste sur sa position. Il est possible d'envisager la pose d'un panneau, comme cela a été fait pour le chemin de l'Ancienne-École.

Monsieur CHRISTIN

- Salle Duvillard : suite au dernier spectacle de Monsieur DAVET, des spectateurs plus âgés ont fait remarquer qu'il n'y a pas de main-courante pour monter les marches qui mènent à la salle. Il propose à la commission bâtiments de réfléchir sur ce problème.
-

Sans autre commentaire, le Président clôt la séance à 20h40.
